

## QUESTIONS/REPONSES

REFERENCE : RFP 003 -2020-RSF- CMR : **RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES (BET) CHARGE DE METTRE A LA DISPOSITION DU PNUD, DEUX (02) CONTROLEURS A PIED D'ŒUVRE POUR LE SUIVI ET CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DIVERSES DANS LES LOCALITES DE AMCHIDE ET DE LIMANI (EXTRÊME-NORD) ; POUR LE COMPTE DU PROJET « FACILITE REGIONALE DE STABILISATION DU BASSIN LAC TCHAD (FENETRE DU CAMEROUN) »-RELANCE**

**QUESTION 1** : Dans les TdRs, devoir et responsabilités (voir capture ci-dessous), il est indiqué : « Assistance à l'élaboration de propositions si les dossiers d'exécution nécessitent d'être remanié » Pouvez-vous clarifier SVP ? Il s'agit des VISA et ou de réaliser les études d'exécutions (ou encore de les actualiser) ?

- Si VISA, il faut prévoir un budget temps pour un Ingénieur suffisamment expérimenté qui s'en chargera.
- Si études d'exécution ou actualisation, pareil.

### REPONSE 1 :

Il s'agira juste ici du suivi des plannings d'exécutions fournis par les Entreprises, et dans l'éventualité où leurs plannings nécessiteront d'être modifiés en fonction de certaines contraintes du terrain ou d'exécution (**rôle principal du contrôleur dans tous les travaux**). Ce remaniement pourra se faire par des mises à jour des plannings généraux, mais aussi par les élaborations des plannings hebdomadaires de commun accord avec les Entreprises (**encadrer/conseiller les entreprises dans le bien d'achever leurs travaux dans les délais**). Et ce qui devra nécessairement aboutir à des plannings remaniés dans leurs plans de recollement.

Il faut aussi noter que le passage « **Assistance à l'élaboration de propositions si les dossiers d'exécution nécessitent d'être remanié** » n'est mentionné nulle part dans les TDRs.

**QUESTION 2** : Dans la section assurance qualité et sécurité des ouvrages, il y a également ambiguïté.

**De cette phrase, nous ne comprenons pas les limites des prestations « Assurance qualité et sécurité des ouvrages** : Assurer le contrôle qualité, le suivi des assurances qualité/garanties (conception, réalisation et exploitation des ouvrages), et promouvoir la prise en compte du transfert de technologies chaque fois que de besoin »

Si nous considérons ici que l'assurance qualité pour la conception fait référence aux **VISA**, Alors notre mission s'étend à l'exploitation des ouvrages ?

Pouvez-vous clarifier tout ceci SVP ?

En effet, nous pensons qu'il faut 1 Ingénieur Contrôleur Qualité qui s'occupera des VISA et éventuellement mise à jour des plans ; son temps ne sera pas de 6 mois bien sûr.

## **REPONSE 2**

Ici, le rôle qui sera assigné contrôleur sera celui de contrôle qualité lors de l'exécution des ouvrages, c'est-à-dire qu'il s'assurera que les matériaux fournis sont de bonne qualité pour l'exécution des ouvrages, c'est-à-dire qu'il s'assurera que les matériaux fournis sont de bonne qualité et respectent les Prescriptions Techniques des contrats et sont mis en œuvre selon les règles de l'art.

Quant au volet prise en compte du transfert de technologie chaque fois que de besoin, il s'agira tout simplement d'appuyer les entreprises en les conseillant à l'utilisation des méthodes simples et efficaces de mises en œuvre, dans le souci de réaliser les infrastructures de qualité et suivant les règles de l'art dans le respect des délais.

Pour conclure il faut retenir qu'il ne s'agira pas d'assurances qualités/garanties dans le sens de la gestion des infrastructures pendant la période de garantie (**responsabilité des entreprises**) et même au-delà (**exploitation**).